



COMPTE-RENDU DU COMITE SYNDICAL DU SDEC ÉNERGIE DU 12 DECEMBRE 2017 A 14H00

*Établi en application des articles L. 5211-1 et L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales
et de l'article 30 du règlement intérieur*

L'an deux mille dix-sept, le 12 décembre, le Comité du Syndicat Départemental d'Énergies du Calvados, légalement convoqué le 24 novembre 2017, s'est réuni, dans la salle Normandie de la CCI Caen Normandie de Saint-Contest, en séance publique, sous la présidence de M. Jacques LELANDAIS, Président.

Étaient présents Mesdames et Messieurs les représentants :

COMMISSIONS LOCALES D'ENERGIE COMMUNAUTE URBAINE		REPRESENTANTS		PRESENTS
		NOM	PRENOM	
1	CREULLY-DOUVRES	ANDRE	Jacqueline	X
2	ST PIERRE SUR DIVES - MEZIDON	ANNE	Christian	
3	CU CAEN LA MER	AOUN	Antoine	X
4	PONT L'EVEQUE	ARDILLON	Bruno	
5	CU CAEN LA MER	ARTISON	Alain	X
6	PONT L'EVEQUE	AUBERT	Jean-Marie	
7	PONT L'EVEQUE	AUBIN	Pierre	
8	ISIGNY - TREVIERES	AUBRY	Laurent	
9	CAEN EST	AUVRAY	Philippe	
10	CU CAEN LA MER	BAIL	Romain	X
11	CU CAEN LA MER	BARILLON	Brigitte	
12	CU CAEN LA MER	BARTEAU	Jean-Jacques	X
13	CU CAEN LA MER	BAUMGARTEN	Christophe	
14	VASSY - VIRE - ST SEVER	BAZIN	Hervé	X
15	CREULLY - DOUVRES	BEDIOT	Joël	
16	CU CAEN LA MER	BELLANGER	Joël	X
17	PONT L'EVEQUE	BENOIST	Claude	
18	FALAISE	BENOIT	Dominique	X
19	CAEN SUD	BERARD	Gilles	X
20	CU CAEN LA MER	BIGOT	Joseph	
21	CAEN EST	BIZET	Michel	
22	SUISSE NORMANDE	BIZET	Guy	X
23	PONT L'EVEQUE	BLANCHETIERE	Marcel	X
24	CU CAEN LA MER	BLANDIN	Erick	
25	LIVAROT - ORBEC	BLANVILLAIN	Claude	X
26	LIVAROT - ORBEC	BLIN	François	X
27	CU CAEN LA MER	BOCHER	Joël	
28	CU CAEN LA MER	BODIN	Eric	X
29	ISIGNY - TREVIERES	BOUGAULT	Rémi	
30	CU CAEN LA MER	BOUILLON	Jean-Pierre	X
31	CAEN SUD	BOUJRAD	Aberrahman	X
32	CU CAEN LA MER	BOURDON	Alain	X
33	LISIEUX - MOYAUX	BOURGEOIT	Gilles	
34	FALAISE	BOUTILLIER	Erwan	X
35	LIVAROT - ORBEC	BREZOT	Yves	
36	CU CAEN LA MER	BRUNEL	Alain	X
37	CU CAEN LA MER	BUHOT	Cyril	
38	CU CAEN LA MER	CAPOEN	Philippe	X
39	CU CAEN LA MER	CARDON	Vincent	X
40	LISIEUX - MOYAUX	CARILLET	Sylvie	X
41	BALLEROY - LITTRY - VILLERS	CAUVIN	Rémi	X
42	CU CAEN LA MER	CHANTHAPANYA	Sengded	X
43	BALLEROY - LITTRY - VILLERS	CHESNEL	Claude	X
44	CAEN OUEST	CLAISSE	Nicolas	
45	CU CAEN LA MER	COLLIN	Anne	
46	CU CAEN LA MER	COLOMBEL	Michel	X
47	CU CAEN LA MER	COMPAGNON	Rémy	X
48	PONT L'EVEQUE	COUDERT	Pierre	X

COMMISSIONS LOCALES D'ENERGIE COMMUNAUTE URBAINE		REPRESENTANTS		PRESENTS
		NOM	PRENOM	
49	CU CAEN LA MER	COUESPEL	Pierre	X
50	CU CAEN LA MER	COUSIN	Pierre	X
51	CU CAEN LA MER	DANOIS	Jean-Louis	X
52	CU CAEN LA MER	DAUNOU	Jean-Paul	X
53	CAEN OUEST	DAVY	Olivier	
54	CAEN AGGLO	DE GOUVILLE	Xavier	X
55	PONT L'EVEQUE	DE KONINCK	Thierry	X
56	CU CAEN LA MER	de SOUSA	Manuel	X
57	CU CAEN LA MER	DE WINTER	Damien	X
58	CREULLY - DOUVRES	DELALANDE	Hubert	
59	CU CAEN LA MER	DENIS	Eric	
60	CAEN OUEST	DENOYELLE	Jacques	X
61	PONT L'EVEQUE	DES HAYS DE GASSART	Michel	X
62	VASSY - VIRE - ST SEVER	DESMOTTES	Nicole	
63	AUNAY - BENY -CAUMONT	DESQUESNE	Joseph	
64	CU CAEN LA MER	DETERVILLE	Gilles	X
65	CU CAEN LA MER	DOSSEUR	Xavier	X
66	ISIGNY - TREVIERES	DUFOUR	Mireille	
67	CAMBREMER - DOZULE	DUPONT	Ambroise	
68	PONT L'EVEQUE	DUPRE	Bernard	X
69	SUISSE NORMANDE	ERNATUS	Jean	X
70	CAEN SUD	FIEFFÉ	Patricia	X
71	FALAISE	FOUCAULT	Patrick	X
72	CU CAEN LA MER	FRANCOISE	Daniel	X
73	CU CAEN LA MER	FREYMUTH	Emilie	
74	BALLEROY - LITTRY - VILLERS	FURDYNA	Hubert	X
75	AUNAY - BENY -CAUMONT	GABRIEL	Christian	X
76	CU CAEN LA MER	GADOIS	Christian	
77	ST PIERRE SUR DIVES - MEZIDON	GASNIER	Bernard	X
78	CREULLY-DOUVRES	GAUQUELIN	Yves	
79	CAMBREMER - DOZULE	GERMAIN	Patrice	X
80	CU CAEN LA MER	GILLES	Jean-Marc	
81	CAEN OUEST	GIRARD	Henri	
82	LISIEUX - MOYAUX	GLASSON	Claude	X
83	CU CAEN LA MER	GOBERT	Eric	
84	BALLEROY - LITTRY - VILLERS	GODARD	Jacky	X
85	LISIEUX - MOYAUX	GODEREAUX	Gilbert	X
86	CAEN OUEST	GODIER	Edith	X
87	CAMBREMER - DOZULE	GOHIER	Armand	X
88	VASSY - VIRE - ST SEVER	GOURNEY-LECONTE	Catherine	X
89	AUNAY - BENY -CAUMONT	GRANDIN	Mickaël	X
90	CAEN EST	GRAVELEINE	Sylvain	
91	BAYEUX	GUELLE	Jean-Denis	
92	CU CAEN LA MER	GUENNOG	Jean-Yves	X
93	CU CAEN LA MER	GUERIN	Daniel	X
94	CU CAEN LA MER	GUEROULT	Eric	X
95	FALAISE	GUILLEMOT	Jean-François	X
96	LISIEUX - MOYAUX	GUILLET DE LA BROSSE	Tanguy	X
97	CREULLY - DOUVRES	GUILLOUARD	Jean-Luc	X
98	LIVAROT-PAYS-D'AUGE	HENRY	Patricia	X
99	FALAISE	HEURTIN	Jean-Yves	X
100	CU CAEN LA MER	HITIER	Bruno	
101	CU CAEN LA MER	HUET	Roger	
102	CU CAEN LA MER	HUGUET	Jean	X
103	CU CAEN LA MER	JAMES-BRASSET	Pierre	X
104	CU CAEN LA MER	JEAN	Roger	
105	CU CAEN LA MER	JEANNENEZ	Patrick	
106	CU CAEN LA MER	JOYAU	Nicolas	X
107	CU CAEN LA MER	LAFORGE	Philippe	X

COMMISSIONS LOCALES D'ENERGIE COMMUNAUTE URBAINE		REPRESENTANTS		PRESENTS
		NOM	PRENOM	
108	SUISSE NORMANDE	LAGALLE	Philippe	X
109	CAMBREMER - DOZULE	LAMOTTE	Gérard	X
110	CU CAEN LA MER	LAVENIER	Pascal	
111	CAEN AGGLO	LE CARPENTIER	Jacques	
112	CAEN EST	LE FOLL	Alain	X
113	CAEN EST	LE MESLE	Michel	X
114	FALAISE	LE TIEC	Dominique	X
115	CAMBREMER - DOZULE	LEBEGUE	Jean	X
116	CAEN SUD	LEBOURGEOIS	Michel	
117	CU CAEN LA MER	LEBOURGEOIS	André	X
118	ST PIERRE SUR DIVES - MEZIDON	LEBOURGEOIS	Jacques	X
119	CU CAEN LA MER	LECERF	Marc	
120	CAEN OUEST	LECHEVALIER	Jean-Louis	X
121	BALLEROY - LITTRY - VILLERS	LECONTE	Jean-Claude	X
122	CREULLY - DOUVRES	LEFRANCOIS	Jean	X
123	SUISSE NORMANDE	LEJEUNE	Bernard	X
124	CU CAEN LA MER	LELAIZANT	Bernard	
125	CAEN AGGLO	LELANDAIS	Jacques	X
126	SUISSE NORMANDE	LEMAIRE	Jean-Paul	X
127	CU CAEN LA MER	LEMANISSIER	Bernard	X
128	CU CAEN LA MER	LEMARCHAND	Christophe	
129	VASSY - VIRE - ST SEVER	LEMENOREL	Claude	X
130	CU CAEN LA MER	LEMOINE	Michel	X
131	BAYEUX	LEPAULMIER	Jean	X
132	CU CAEN LA MER	LEREVEREND	Benoit	X
133	FALAISE	LEROY	Eric	X
134	CU CAEN LA MER	LHOTELLIER	Mickaël	
135	SUISSE NORMANDE	LIARD	Alain	X
136	CAEN AGGLO	LOUVEL	Jean	
137	CU CAEN LA MER	LUET	Jean-Pierre	
138	ISIGNY - TREVIERES	MADOUASSE	Denis	X
139	BAYEUX	MANACH	Gérard	X
140	BALLEROY - LITTRY - VILLERS	MARIE	Gérard	X
141	BAYEUX	MARIE	Gérard	X
142	CREULLY - DOUVRES	MARIE	Joël	X
143	ST PIERRE SUR DIVES - MEZIDON	MARIE	Alain	
144	CAEN EST	MARTIN	Patrice	
145	CU CAEN LA MER	MATA	Laurent	
146	BAYEUX	MAUGER	Gilbert	X
147	CU CAEN LA MER	MAUPETIT	Jean-Philippe	X
148	CU CAEN LA MER	MAURY	Richard	X
149	SUISSE NORMANDE	MECHE	Patrice	X
150	CU CAEN LA MER	MICHEL	Robert	
151	VASSY - VIRE - ST SEVER	MILLE	Jackie	
152	CAMBREMER - DOZULE	MOISSON	Jean-François	
153	ISIGNY - TREVIERES	MONTAGNE	Jean-Paul	X
154	CAEN SUD	MOTTAIS	Jean-Luc	X
155	CAEN AGGLO	MULLER	Lionel	X
156	BAYEUX	PAYSANT	Alain	X
157	CAEN AGGLO	PHILIPPE	Jean-Marc	
158	CU CAEN LA MER	PICHON	Alain	
159	CU CAEN LA MER	PICOT	Claude	X
160	CAEN AGGLO	PIELOT	Christian	
161	CU CAEN LA MER	PIMONT	Pascal	
162	AUNAY - BENY - CAUMONT	PLATON	Claude	X
163	BALLEROY - LITTRY - VILLERS	POISSON	Cédric	X
164	CU CAEN LA MER	POTTIER	Marc	
165	PONT L'EVEQUE	POULAIN	Gérard	X
166	FALAISE	POURNY	Pascal	X
167	ST PIERRE SUR DIVES - MEZIDON	QUILLET	Jean-Pierre	

COMMISSIONS LOCALES D'ENERGIE COMMUNAUTE URBAINE		REPRESENTANTS		PRESENTS
		NOM	PRENOM	
168	BAYEUX	RAFFRAY	Gilbert	
169	CAEN SUD	REGNAULT DE PREMESNIL	Xavier	X
170	AUNAY - BENY -CAUMONT	RENAUD	Michel	X
171	CU CAEN LA MER	RENOUF	Thierry	X
172	CAEN EST	RENVOISE	Bruno	X
173	VASSY - VIRE - ST SEVER	REJET	Alain	X
174	ISIGNY - TREVIERES	RIBOT	Jean-Louis	X
175	CU CAEN LA MER	RICCI	Serge	X
176	CU CAEN LA MER	ROCHA	Guillaume	
177	CU CAEN LA MER	RODON	Daniel	X
178	ISIGNY - TREVIERES	ROUSSEL	Pierre	X
179	ST PIERRE SUR DIVES - MEZIDON	ROYER	Jacques	X
180	AUNAY - BENY -CAUMONT	SAINT LO	Patrick	
181	CAEN AGGLO	SERARD	Pascal	X
182	CAMBREMER - DOZULE	TALBOT	Jacques	
183	LISIEUX - MOYAUX	TARGAT	Dany	
184	CU CAEN LA MER	THEVENIAUD	Alain	X
185	CU CAEN LA MER	THOMAS	Rodolphe	X
186	VASSY - VIRE - ST SEVER	THOMAS	Christine	
187	CU CAEN LA MER	THUILLIER-HAMEL	Gérard	X
188	CU CAEN LA MER	TOUCHARD	Philippe	X
189	LISIEUX - MOYAUX	TOUGARD	Serge	X
190	LIVAROT - ORBEC	TOULIS	Norbert	
191	BAYEUX	TOUPOTTE	Roland	X
192	AUNAY - BENY -CAUMONT	TOUYON	Henri	X
193	CAEN AGGLO	TRANCHIDO	Alain	
194	LIVAROT - ORBEC	VANDAMME	Marcel	X
195	CU CAEN LA MER	VERON	Jean-Louis	X
196	CAEN AGGLO	VIEL	Philippe	
197	CU CAEN LA MER	VREL	Denis	
198	CU CAEN LA MER	ZANOVELLO	Jacky	X
199	CU CAEN LA MER	ZARAGOZA-NODET	Patricia	X

Pouvoirs :

COMMISSIONS LOCALES D'ENERGIE COMMUNAUTE URBAINE DE CAEN LA MER (CUCM)	REPRESENTANT DONNANT POUVOIR	REPRESENTANT RECEVANT POUVOIR	COMMISSIONS LOCALES D'ENERGIE COMMUNAUTE URBAINE DE CAEN LA MER (CUCM)	
1	Jacques LE CARPENTIER	CAEN AGGLO	Bernard LEJEUNE	SUISSE-NORMANDE
2	Rémi BOUGAULT	ISIGNY-TREVIERES	Gérard POULAIN	PONT L'EVEQUE
3	Joseph DESQUESNE	AUNAY - BENY -CAUMONT	Christian GABRIEL	AUNAY - BENY -CAUMONT
4	Guy BIZET	SUISSE-NORMANDE	Philippe LAGALLE	SUISSE-NORMANDE
5	Laurent MATA	CUCM	Sengded CHANTHAPANYA	CUCM
6	Jacques TALBOT	CAMBREMER-DOZULE	Jacques LELANDAIS	CAEN AGGLO
7	Jean-Denis GUELLE	BAYEUX	Alain PAYSANT	BAYEUX
8	Michel LEBOURGEOIS	CAEN SUD	Gilles BERARD	CAEN SUD
9	Jean-Marc GILLES	CUCM	Alain LIARD	SUISSE-NORMANDE
10	Roger HUET	CUCM	Jacqueline ANDRE	CREULLY-DOUVRES
11	Norbert TOULIS	LIVAROT-ORBEC	Claude BLANVILLAIN	LIVAROT-ORBEC
12	Henri GIRARD	CAEN OUEST	Catherine GOURNEY-LECONTE	VASSY-VIRE-ST SEVER

	REPRESENTANTS	REPRESENTANTS EN EXERCICE	PRESENTS	POUVOIRS	TOTAL
NOMBRE DE SUFFRAGES	199	199	129	12	141

Monsieur le Président constatant le quorum, la séance est ouverte.

A noter que Messieurs Antoine AOUN, Sengded CHANTHAPANYA, Jean-Yves HEURTIN, Richard MAURY, Gérard MANACH, Michel RENAUD et Pierre JAMES-BRASSET sont arrivés en cours de séance et que Mme ZARAGOZA-NODET et MM. Romain BAIL, Eric GUEROULT, Patrice MECHE, Gilbert GODEREAUX, Serge TOUGARD, Pascal SERARD et Philippe LAFORGE ont, quant à eux, quittés la salle en cours de réunion et que les pouvoirs suivants ont été enregistrés :

	COMMISSIONS LOCALES D'ENERGIE COMMUNAUTE URBAINE DE CAEN LA MER (CUCM)	REPRESENTANT DONNANT POUVOIR	REPRESENTANT RECEVANT POUVOIR	COMMISSIONS LOCALES D'ENERGIE COMMUNAUTE URBAINE DE CAEN LA MER (CUCM)
13	Patricia ZARAGOZA-NODET	CUCM	Antoine AOUN	CUCM
14	Romain BAIL	CUCM	Joël BELLANGER	CUCM

Secrétaire de séance : M. Alain LIARD, représentant de la commission locale d'énergie de la SUISSE-NORMANDE, a été nommé secrétaire de séance.

L'ordre du jour est conforme à la convocation :

- **Rapport du Président :**
 - Approbation du procès-verbal du Comité Syndical du 19 septembre 2017 ;
 - Etat des adhésions et des transferts de compétences ;
 - Actualisation des délégations du Comité Syndical.
- **Concession Electricité :** Contrat de concession d'électricité.
- **Finances :**
 - Financement des participations des collectivités membres aux travaux, par fonds de concours ;
 - Modification des seuils d'éligibilité au dispositif « étalement de charges » ;
 - Engagement des crédits d'investissement 2018 ;
 - Décision modificative n° 1/2017.
- **Concession Gaz :**
 - Avenants aux conventions de concessions ANTARGAZ-FINAGAZ ;
 - Délégation de Service Public pour la commune de Baron-sur-Odon.
- **Energies renouvelables/Réseaux publics de chaleur et/ou de froid :** Création d'une régie à autonomie financière.
- **Contribution à la transition énergétique :** Conditions administratives, techniques et financières d'exercice de la compétence.
- **Dossier :** Le cycle de l'eau

Le Comité Syndical adopte à l'unanimité le procès-verbal de la séance du 19 septembre 2017.

2017-04/CS/DB-01 - DELEGATIONS DU COMITE SYNDICAL AU BUREAU SYNDICAL ET AU PRESIDENT

Le Président propose la répartition suivante des différentes compétences :

1 – **Compétences exclusives du Comité Syndical :**

- Vote du budget, institution et fixation des taux ou tarifs des taxes ou redevances ;
- Approbation du compte administratif ;
- Dispositions à caractère budgétaire prises par le syndicat à la suite d'une mise en demeure intervenue en application de l'article L. 1612-15 ;
- Décisions relatives aux modifications des conditions initiales de composition, de fonctionnement et de durée du syndicat ;
- Adhésion du syndicat à un établissement public ;
- Délégation de la gestion d'un service public ;
- Validation des demandes de recours au fonds de concours pour le financement des travaux, restant à la charge des collectivités membres (article L. 5216-26).

2 – **Délégations au Président :**

- En matière de commande publique : prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres d'un montant inférieur à 50 000 € HT, ainsi que toute décision concernant leurs avenants qui n'entraînent pas une augmentation du montant du contrat initial supérieure à 5 %, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;
- Prendre toute décision concernant la passation, la signature, l'exécution et la résiliation de toute convention, et de son (ses) avenant(s), liée aux activités et missions du syndicat, et ce dans la limite unitaire de 50 000 € HT ;
- Engager une action en justice comme demandeur ou défendeur et signer les actes nécessaires ;
- Décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 50 000 €.
- Déclarer infructueuse toute procédure de consultation ou marché dont le montant est inférieur aux seuils des procédures formalisées.

3 – **Délégations au Bureau Syndical :**

- L'ensemble des compétences ne relevant ni des compétences exclusives du Comité Syndical, ni de celles déléguées au Président. ;
- Acter du transfert et de la reprise de compétences des membres du syndicat, dans les conditions précisées aux articles 5.2 et 5.3 des statuts du syndicat ;
- Créer et réviser les régies d'avances et de recettes nécessaires au fonctionnement des services du syndicat.

Après cet exposé et en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité, décide :

- *de valider l'actualisation des délégations du Comité Syndical au Président et au Bureau Syndical, telle que proposée ci-dessus ;*
- *de charger le Président de la mise en œuvre de cette décision ;*
- *d'autoriser le Président à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.*

2017-04/CS/DB-02 - AVENANT DE PROLONGATION DE LA CONVENTION DE CONCESSION POUR LE SERVICE PUBLIC DU DEVELOPPEMENT ET DE L'EXPLOITATION DU RESEAU DE DISTRIBUTION D'ELECTRICITE ET DE LA FOURNITURE D'ENERGIE ELECTRIQUE AUX TARIFS REGLEMENTES CONCLUE LE 18 DECEMBRE 1992, LIANT LE SDEC ENERGIE, ENEDIS ET EDF, POUR UNE DUREE DE 6 MOIS.

Considérant qu'au 31 décembre 2017, le contrat actuel de concession de distribution d'électricité et de vente aux tarifs réglementés arrivera à échéance,
Considérant que les négociations nationales et locales entre EDF, Enedis, le SDEC ENERGIE et notre fédération, la FNCCR, n'ont pas permis d'aboutir à un projet de nouveau contrat faisant consensus.
Considérant la proposition des représentants du SDEC ÉNERGIE de conclure un avenant de prolongation du contrat, à l'identique pour une durée de 6 mois,

Considérant que les représentants du SDEC ENERGIE, d'Enedis et d'EDF se sont accordés sur la rédaction d'un projet d'avenant,

Considérant que la conclusion de cet avenant favorise la poursuite des négociations locales, protège les intérêts du SDEC ÉNERGIE, notamment, en reprenant l'ensemble des dispositions du contrat en vigueur et en maintenant le bénéfice du protocole de Montpellier sur cette durée, sécurise le fondement juridique de l'exploitation du service et permet d'appréhender avec précision les droits et obligations du SDEC ÉNERGIE, d'ENEDIS et d'EDF.

Le Président propose au Comité Syndical la signature d'un avenant de prolongation du contrat en cours.

Après cet exposé et en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité :

- *APPROUVE le contenu de l'avenant de prolongation au contrat de concession pour le service public de la distribution d'énergie électrique du syndicat départemental d'énergies du Calvados signé le 18 décembre 1992 pour une durée de 6 mois.*
- *AUTORISE Monsieur le Président du SDEC ENERGIE à le signer.*
- *REAFFIRME la volonté du SDEC ENERGIE de poursuivre un dialogue constructif avec les représentants d'ENEDIS et d'EDF pour aboutir rapidement à la conclusion d'un nouveau contrat de concession.*

2017-04/CS/DB-03 - FINANCEMENT DES PARTICIPATIONS DES MEMBRES AUX TRAVAUX PAR FONDS DE CONCOURS

Le Comité Syndical doit se prononcer sur les 31 nouveaux projets, présentés depuis le Comité Syndical du 19 septembre dernier, pour un montant total de 641 230,23 €.

Après cet exposé et en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité, décide :

- *de valider la liste des demandes correspondantes ;*
- *de charger le Président de la mise en œuvre de cette décision ;*
- *d'autoriser le Président à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération*

2017-04/CS/DB-04 - MODIFICATION DES SEUILS D'ÉLIGIBILITÉ AU DISPOSITIF « ÉTALEMENT DE CHARGES »

Le Président propose d'aménager les conditions d'éligibilité au dispositif d'étalement des charges comme indiqué dans le tableau ci-dessous :

Année	Catégories de communes bénéficiaires de l'étalement des charges	Plancher minimum actuel	Plancher minimum proposé
2015	B2 et C	10 000 €	10 000 €
2016	B2 et C	20 000€	20 000€
2017	C	40 000€	40 000€
2018	C	60 000€	40 000€
2019	C	80 000€	40 000€
2020	Fin du dispositif		

Après cet exposé et en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité, décide :

- *décide d'appliquer les conditions d'éligibilité à l'étalement de charges présentées ci-dessus ;*
- *de charger le Président de la mise en œuvre de cette décision ;*
- *d'autoriser le Président à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.*

2017-04/CS/DB-05 - ENGAGEMENT DE CREDITS D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET 2018

Pour 2018, le montant et l'utilisation des crédits d'investissement avant le vote du budget 2018, sont les suivants :

Article	Intitulé	BP 2017	Crédit d'investissement 2018 utilisable avant le vote du budget
Chapitre 20		655 000	163 750
20414821	Subvention communes aux travaux d'électricité	50 000	12 500
20414822	Subvention communes aux travaux d'éclairage	50 000	12 500
20414823	Subvention communes compétences gaz	120 000	30 000
20422	Subvention tiers aux travaux d'électricité	120 000	30 000
2051	Logiciels informatique	315 000	78 750
Chapitre 21		289 000	72 250
2135	Installations générales et aménagement construction	110 000	27 500
21568	Matériel et outillage d'incendie	2 000	500
2182	Achat véhicules	70 000	17 500
2183	Achat matériel informatique et de bureau	77 000	19 250
2184	Achat mobilier de bureau	5 200	1 300
2188	Autre matériels	24 800	6 200
Chapitre 23		36 050 000	9 0125 500
2315	Travaux Réseaux	22 200 000	5 550 000
2317	Travaux Réseaux éclairage et signalisation lumineuse mis à disposition	12 850 000	3 212 500
238	Avances forfaitaires sur marchés	1 000 000	250 000
Chapitre 4581614		1 700 000	425 000
4581616	Travaux sous mandat Génie civil	1 700 000	425 000
Chapitre 4581814		500 000	125 000
4581816	Travaux sous mandat Eclairage	500 000	125 000
041 - OPERATION D'ORDRE A L'INTERIEUR DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		5 080 000	1 270 000
2041482	Subventions communes aux travaux d'éclairage sous mandat	200 000	50 000
204412	Participations aux travaux Télécom sous mandat	680 000	170 000
23151	Contrepartie des récupérations d'avances forfaitaires Electricité	630 000	157 500
23152	Contrepartie des récupérations d'avances forfaitaires Eclairage	160 000	40 000
23171	Contrepartie des délégations de maîtrise d'ouvrage Electricité	370 000	92 500
23172	Contrepartie des délégations de maîtrise d'ouvrage Eclairage	340 000	85 000
2762	Créances sur transfert TVA	2 700 000	675 000

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité, décide d'autoriser le Président à mandater les dépenses d'investissement 2018 dans la limite des crédits repris ci-dessus, et ce, avant le vote du budget primitif 2018.

2017-04/CS/DB-06 - BUDGET 2017 : DECISION MODIFICATIVE N° 1

Le Président propose au vote du Comité Syndical, une décision modificative du budget primitif 2017, concernant des opérations d'ordre budgétaire, se résumant comme suit :

FONCTIONNEMENT	DEPENSES				
	Chap.	Article	Fonction	Libellé	Montant
	023	023	010000	Virement à la section investissement	1 500,00
TOTAL FONCTIONNEMENT					1 500,00

RECETTES					
Chap.	Article	Fonction	Libellé	Montant	
042	7771	010000	Amortissements subventions	1 500,00	
TOTAL FONCTIONNEMENT					1 500,00

INVESTISSEMENT	DEPENSES				
	Chap.	Article	Fonction	Libellé	Montant
	040	139	010000	Amortissements subventions	1 500,00
TOTAL INVESTISSEMENT					1 500,00

RECETTES					
Chap.	Article	Fonction	Libellé	Montant	
021	21	010000	Virement de la section de fonctionnement	1 500,00	
TOTAL INVESTISSEMENT					1 500,00

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité :

- décide de valider la décision modificative n°1 du budget 2017, telle que résumée ci-dessus ;
- charge le Président de l'exécution de la présente délibération ;
- autorise le Président à signer tout acte s'y rapportant.

2017-04/CS/DB-07 - AVENANTS AUX CONVENTIONS DE CONCESSIONS ANTARGAZ FINAGAZ

Le SDEC ÉNERGIE (précédemment le SIGAZ pour cette compétence) a conclu avec la société ANTARGAZ, trois conventions de concessions pour le service public de la distribution de gaz : les 22 septembre 2005 (DSP1), 26 octobre 2007 (DSP2) et 26 décembre 2008 (DSP3).

Le 31 mars 2017, est intervenue une opération de fusion par absorption de la société FINAGAZ. Cette fusion a entraîné la dissolution de la Société FINAGAZ et le changement de dénomination de la société ANTARGAZ, qui se dénomme désormais « ANTARGAZ FINAGAZ ».

Le Président propose au Comité Syndical de se prononcer sur la signature de trois avenants ayant pour objet d'acter le changement de dénomination sociale du concessionnaire.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité :

- décide d'adopter les trois avenants proposés ;
- autorise le Président à les signer et à les mettre en œuvre, ainsi que tout acte s'y rapportant.

2017-04/CS/DB-08 - DELEGATION DE SERVICE PUBLIC DE DISTRIBUTION PUBLIQUE DE GAZ SUR LA COMMUNE DE BARON SUR ODON

Dans le cadre de l'aménagement urbain de son territoire, la commune de Baron sur Odon, dont la compétence « gaz » est transférée au SDEC ÉNERGIE depuis le 12 mars 1998, a souhaité bénéficier d'une desserte gazière dans un avenir proche et a donc sollicité le syndicat, pour réaliser ces infrastructures de réseau et les exploiter.

Suite à l'ouverture des marchés de l'énergie, l'extension de la concession gaz à de nouvelles communes a fait l'objet d'une mise en concurrence.

En application de l'article L1411-4 du C.G.C.T., le Comité syndical du 6 avril 2017, après avis consultatif de la Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL), a décidé de mettre en œuvre, comme mode de gestion de ce futur service, une Délégation de Service Public (DSP).

Le Président propose maintenant au Comité Syndical de retenir l'offre de l'entreprise GRDF.

Après cet exposé et en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité, décide :

- d'approuver le choix de l'entreprise GRDF en tant que délégataire du service public de distribution publique de gaz sur la commune de Baron sur Odon,
- d'approuver les termes du contrat de délégation de service public et ses annexes jointes,
- d'autoriser le Président à signer le contrat de délégation de service public et tout acte s'y rapportant.

2017-04/CS/DB-09 - CRÉATION D'UNE RÉGIE A AUTONOMIE FINANCIERE POUR LES COMPÉTENCES « ENERGIES RENOUVELABLES » ET « RESEAUX PUBLICS DE CHALEUR ET/OU DE FROID » ET VALIDATION DE SES STATUTS.

Le Président rappelle que le SDEC ÉNERGIE est doté, depuis le 1^{er} janvier 2017 de nouvelles compétences « Energies Renouvelables » et « Réseaux publics de chaleur et/ou de froid ».

Ces compétences permettent au syndicat :

- d'installer des infrastructures d'énergies renouvelables ;
- d'assurer la maintenance de ces équipements et installations ;
- de produire et de vendre de l'électricité, du gaz, de la chaleur ou du froid.

Dans ce cadre, il s'agit, pour le syndicat, d'une activité de service public présentant un caractère lucratif et commercial qui justifie la création d'un Service Public Industriel et Commercial (SPIC), conformément à l'article L 1412-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Président propose de créer une régie à autonomie financière sans personnalité morale, comme choix de mode de gestion de ce service public, à compter du 1^{er} janvier 2018.

Le projet de statuts de cette régie à autonomie financière sans personnalité morale, a été transmis aux représentants au Comité Syndical, préalablement à la réunion.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité, décide:

- *d'accepter la création d'une régie à autonomie financière sans personnalité morale, pour les compétences « Energies Renouvelables » et « Réseaux publics de chaleur et/ou de froid », à compter du 1er janvier 2018 ;*
- *d'approuver les statuts de cette régie dénommée « Régie ENR » ;*
- *de désigner membres du Conseil d'Exploitation de cette régie : M. Jacques LELANDAIS, Président du SDEC Energie, Mme Catherine GOURNEY-LECONTE, 1ère vice-Présidente en charge de l'énergie, M. Philippe LAGALLE, 2ème vice-Président en charge de l'administration et des finances et MM. Claude CHESNEL et Joël BELLANGER, respectivement membres des commissions « Energie » et « Administration-Finances » ;*
- *de charger le Président de l'exécution de la présente délibération ;*
- *d'autoriser le Président à signer tout acte s'y rapportant.*

2017-04/CS/DB-10 - CONDITIONS ADMINISTRATIVES, TECHNIQUES ET FINANCIERES D'EXERCICE DE LA COMPETENCE «CONTRIBUTION A LA TRANSITION ENERGETIQUE »

Le Président propose au Comité syndical que les actions relevant de l'accompagnement du syndicat dans le cadre du transfert de la compétence « contribution à la transition énergétique » des collectivités membres, soient les suivantes :

- o La planification énergétique (élaboration et suivi du PCAET, diagnostic énergie intercommunal) ;
- o Le patrimoine bâti, en matière d'efficacité énergétique (CEP, suivi énergétique, EES, réalisation des travaux préconisés par les études et diagnostics menés) ;
- o Le développement des énergies renouvelables (réalisation de notes d'opportunités) ;
- o Les réseaux (diagnostic éclairage, électricité, gaz) ;
- o Les animations sur le thème de l'énergie (animation scolaire, prêt des expositions nomades, animation autour de la Fabrique Énergétique).

La collectivité choisit une action dans quatre de ces cinq thématiques.

Les conditions administratives, techniques et financières, transmises aux représentants du Comité Syndical préalablement à la réunion (annexe F de la note de présentation, jointe à la convocation) détaillent l'étendue des missions du syndicat et les modalités pratiques qui régissent l'exercice de ladite compétence. Elles devront être acceptées, sans réserve, par la collectivité qui souhaite transférer sa compétence au syndicat.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité :

- *décide de valider les conditions administratives, techniques et financières d'exercice de la compétence « Contribution à la transition énergétique » ainsi proposées ;*
- *charge le Président de l'exécution de la présente délibération ;*
- *autorise le Président à signer tout acte s'y rapportant.*

2017-04/CS/DB-11 - **COMPETENCES « CYCLE DE L'EAU »**

Dans la continuité de la loi NOTRe qui prévoit de confier au 1^{er} janvier 2020 l'exercice des compétences « eau potable » et « assainissement » aux communautés de communes à fiscalité propre, le Schéma Départemental de Coopération Intercommunale du Calvados 2016 vise, en particulier, la réorganisation territoriale des structures en charge de ces deux compétences.

Dans ce contexte, le Bureau Syndical a souhaité évaluer la pertinence, pour le syndicat, fort de son expérience de la gestion des réseaux d'énergie, d'accompagner les collectivités qui le souhaiteraient, dans la gestion de ces deux compétences.

Une commission Ad 'Hoc, composée d'élus du Bureau Syndical, s'est réunie plusieurs fois, pour mener les investigations préalables nécessaires, et a rencontré certains acteurs de ces domaines de compétences.

Ces premiers retours d'informations et d'expériences ont permis au Bureau Syndical du 20 octobre 2017 de décider de solliciter l'avis du Comité Syndical, avant de s'engager plus en avant sur ce projet.

Dans ce cadre, le Président sollicite le Comité Syndical pour l'autoriser à continuer les travaux du Bureau Syndical sur la pertinence ou non d'une évolution des statuts du syndicat pour lui permettre d'exercer ces nouvelles compétences à la carte.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, par 100 voix pour, 30 abstentions et 5 voix contre :

- *décide de mandater le Président pour poursuivre les travaux du Bureau Syndical visant la révision des statuts du syndicat pour lui permettre d'exercer ces nouvelles compétences à la carte ;*
- *charge le Président de l'exécution de la présente délibération ;*
- *autorise le Président à signer tout acte s'y rapportant.*

Ces délibérations sont consultables, sur demande auprès du service Structures, pendant les horaires d'ouverture du Syndicat.

Sans autres questions, ni informations à l'ordre du jour, Monsieur le Président lève la séance à 16h10.

Le Président



Jacques LELANDAIS